

LOGEMENT

ELLE NE VEUT PAS VOIR
SON IMMEUBLE DÉMOLI

BEAUVAIS Michelle Bricquebec et son fils ont saisi la justice pour faire annuler le permis de démolition du bâtiment B, dans le quartier Saint-Lucien. La plus vieille barre d'immeuble de Picardie.

À SAVOIR

- **Le bâtiment B** a été construit en 1962 dans le quartier Saint-Lucien. Il est composé de 224 logements et accueille encore plus de 200 familles.
- **En mai 2018**, la mairie a annoncé aux habitants qu'une démolition était en projet.
- **L'architecte** des Bâtiments de France avait pourtant émis un avis défavorable à la démolition et souhaitait un classement de la barre.
- **En mai 2019**, un permis de démolir est accordé à l'OPAC de l'Oise.

Au neuvième étage du bâtiment B, dans le quartier Saint-Lucien à Beauvais, Michelle Bricquebec a une vue imprenable sur la cathédrale depuis sa fenêtre. C'est dans ce petit appartement qu'elle vit depuis 42 ans. À 86 ans, elle est aujourd'hui l'une des doyennes de la barre d'immeuble, qui compte plus de 200 appartements, gérés par l'OPAC de l'Oise. Ici, elle a toutes ses habitudes et ses amis. « J'aime mon quartier, je me plais chez moi et j'ai des voisins qui m'aident à faire mes courses. Je ne vois pas pourquoi je devrais partir ».

« La plomberie a été refaite, des portes blindées et une entrée sécurisée ont été installées il y a seulement 5 ou 6 ans. Si on fait des travaux, pourquoi on détruit après ? »

Charles Simon, fils de Michelle Bricquebec

« Mamie », comme l'appelle affectueusement Charles Simon, son fils, a appris par une voisine que la barre d'immeuble, emblématique des années 60 allait être démolie. « Quand mamie l'a appris, elle était en larmes », raconte-t-il. En mai, un permis de démolition a été placardé sur l'immeuble. « On l'a affiché en catimini », s'insurge Charles, qui assure que personne n'a prévenu sa mère : « Pas de courrier, pas de coup de téléphone et personne de l'OPAC ne s'est déplacé ». « J'ai la hantise d'une expulsion. Je



Michelle Bricquebec, 86 ans, vit dans son appartement depuis 42 ans au sein du bâtiment B, dans le quartier Saint-Lucien.

leur ai dit que je voulais mourir chez moi », renchérit Michelle en évoquant les agents de l'enquête sociale, envoyés par l'OPAC quelques semaines plus tard.

Une décision d'autant plus incompréhensible pour son fils que des travaux ont été réalisés récemment dans la barre d'immeuble. « La plomberie a été refaite, des portes blindées et une entrée sécurisée ont été installées il y a seulement 5 ou 6 ans. Si on fait des travaux, pourquoi on détruit après ? ». Pour les habitants, la démolition de l'immeuble n'est pourtant pas une surprise. « Ça fait des années qu'on en parle », reconnaît l'un d'eux dans le hall d'entrée, des paquets de courses sous le bras. Une

première annonce avait été faite l'année dernière lors d'un conseil de quartier, par la mairie dans le cadre de la rénovation urbaine. « C'est un quartier que l'on veut ouvrir. Nous souhaitons démolir pour reconstruire et apporter de la mixité,

explique Franck Pia, premier adjoint à la mairie de Beauvais. Et puis il y a aussi des problèmes de vétusté ».

« C'est pour les personnes âgées que c'est difficile », estime Patrick, un autre des locataires du bâtiment B.

L'OPAC VEUT RASSURER LES LOCATAIRES

« La démolition n'est pas encore décidée, précise Vincent Péronnaud, directeur de l'OPAC de l'Oise. Nous avons simplement anticipé la demande du permis de démolir car nous n'étions pas certains de pouvoir l'obtenir. Maintenant, nous attendons de recevoir les financements nécessaires pour engager la démolition, car c'est un coût de 12 millions d'euros ».

Quant au relogement des habitants, le bailleur social se veut rassurant : « La démolition ne pourra pas avoir lieu avant 2023 et il y aura entre deux ans et deux ans et demi de phase de transition pour reloger les locataires. Nous faisons à chaque fois du cas par cas. Nous avons déjà rencontré 180 familles depuis le printemps et 75 % d'entre elles souhaitent rester sur le quartier ».

S'il n'est pas contre un départ, il s'inquiète des possibles augmentations de loyers. « Mais, on nous a promis qu'on payerait des loyers équivalents ».

Des arguments qui n'ont pas convaincu Charles Simon, qui au nom de sa mère, a déposé un recours en justice pour faire annuler le permis de démolition. Débouté par le tribunal administratif, en juin, il a décidé de faire appel à la Cour d'appel administrative de Douai.

Une réunion tripartite entre les habitants, la mairie et le bailleur social doit avoir lieu courant septembre. Mais Charles Simon a déjà prévenu : « On ne lâchera pas l'affaire ». ■ MÉLANIE BARBOTIN